

VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE
VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2022/081

VU le code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire ;

VU la législation applicable en matière de droit de reproduction par reprographie pour la presse et le livre ;

VU le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L.122-4 et L.122-10 à L.122-12 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de se mettre en conformité avec la législation pour être autorisé à copier et à partager des articles de presse ;

CONSIDERANT la proposition de contrat du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC), organisme de gestion collective des auteurs et des éditeurs, agréé par le Ministre de la Culture ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La signature d'un contrat de copies internes professionnelles d'œuvres protégées « villes et intercommunalités » avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) - 20 rue des Grands Augustins - 75006 PARIS, représenté par Madame Laura BOULET.

ARTICLE 2 :

Par ce contrat, le CFC délivre aux utilisateurs, les autorisations de reproduction et de représentations nécessaires aux services municipaux.

Le contrat vise un nombre de 40 agents publics et élus susceptibles de réaliser, de diffuser, de recevoir ou d'accéder à des copies numériques ou papier.

Le contrat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée similaire.

La redevance annuelle est établie à 450 euros hors taxe.

ARTICLE 3 :

La présente décision fera l'objet d'une communication au conseil municipal ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

ARTICLE 4 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le **02 NOV. 2022** -
Et publication le **02 NOV. 2022** -

Fait à Villeneuve Les Maguelone,
Le **02 NOV. 2022** -

Le Maire
Véronique NEGRET

